



SECTION  
DE L'  
AISNE

SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
Finances  
Publiques



## CSAL du 27 juin 2023 – Déclaration Liminaire.

Monsieur le Président,

Face au cauchemar de la campagne « Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) », la Direction générale des Finances Publiques a confirmé à la presse le report de la date limite de la déclaration au 31 juillet 2023 au lieu du 30 juin. Tout un symbole quand on sait que cette annonce intervient en clôture de la semaine de la qualité de vie au travail et à l'occasion de la journée internationale des services publics.

Les organisations syndicales de la DDFiP de l'Aisne ont depuis longtemps tiré la sonnette d'alarme et dénoncé tant les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sous couvert de pouvoir d'achat, les dysfonctionnements informatiques d'une application déployée avant que d'être aboutie, les informations immobilières erronées que les relances à l'aveugle.

Le choix du couplage avec la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu et les communications égrenant un compte à rebours ou agitant la menace d'une amende ont semé la panique chez les propriétaires et alimenté des files d'attente d'une ampleur inhabituelle dans nos services.

Le déploiement de GMBI a réussi le tour de force de transférer le travail aux usagers tout en accroissant démesurément la charge de travail des agents.

Le nombre de contacts physiques et téléphoniques a littéralement explosé. Les SIP et le SDIF, déjà affaiblis en effectifs, ne peuvent plus suivre malgré l'engagement total des personnels qui s'épuisent depuis des semaines.

Cette annonce de report sous la contrainte est bien tardive et dissimule mal le fait qu'on a, une fois de plus, sciemment envoyé les agents au casse-pipe. La perspective de n'avoir à l'avenir que des « deltas à mettre à jour » n'est d'aucun secours. Maintenant ça suffit !

Le report peut éventuellement donner une illusoire bouffée d'oxygène à des services asphyxiés et atténuer l'inquiétude des propriétaires, mais ensuite ? Comment traiter désormais la masse des demandes enregistrées ? Comment rectifier les informations erronées pouvant déboucher sur des majorations d'imposition pour les contribuables concernés ? Alors qu'à peine plus de la moitié des 34 millions de propriétaires ont procédé aux déclarations ou rectifications attendues comment absorber les millions restant en 30 jours seulement ? Comment traitera-t-on les nombreuses réclamations contentieuses que ne manqueront pas de susciter ces semaines chaotiques ? personne ne le sait et la campagne d'impôts fonciers s'annonce compliquée.



SECTION  
DE L'  
AISNE

SYNDICAT NATIONAL  
**Solidaires**  
Finances  
Publiques



Ce n'est pas le service public que nous défendons et sûrement pas celui que sont en droits d'attendre les usagers qui n'en ont clairement pas pour leurs impôts.

Il est plus que temps de redonner aux services de la DGFIP les moyens humains, budgétaires et informatiques nécessaires à l'exercice quotidien des missions et de sortir de l'illusion absurde et coûteuse que la dématérialisation pourvoit à tout.

Contrairement à ce que prétend le Ministre, en supprimant 3 000 emplois les services de la DGFIP ne fonctionnent pas mieux. La preuve !

Avec plus de 30 000 emplois supprimés depuis 2009, les agents des finances publiques en ont marre d'être exemplaires parce qu'un exemple que plus personne ne suit n'est plus un exemple mais une exception !

Laon, le 27 juin 2023.